EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 septembre 2008**

AUJOURD'HUI **vingt six septembre deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Djamel IBRAHIM-OUALI, Patricia AUCOUTURIER, Cyril CINEUX, Michel FANGET**
Excusé(e)s :	**René MAYOT**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Jean-Philippe VALENTIN quitte la séance après le voeu a) relatif aux étudiants. Madame Christine PERRET quitte la séance après le voeu e) relatif à la mise en place d'un abattoir mobile. Messieurs Didier MULLER et Thierry ORLIAGUET quittent la séance après le voeu f) relatif au statut de la Poste. Le rapport n° 64 relatif au parrainage de la frégate FORBIN est retiré de l'ordre du jour.

ACQUISITION DE LOCAUX AVENUE RAYMOND BERGOUGNAN EN VUE DE L'AMENAGEMENT D'UNE ECOLE MATERNELLE

Par délibération en date du 22 juin 2007 le Conseil Municipal avait décidé l'acquisition à l'OPHIS, des locaux de l'ancien I.U.F.M. avenue Raymond Bergougnan afin d'accueillir l'école Jean Philippe RAMEAU.

En raison d'un réajustement de travaux demandés par la Ville nécessaires sur la chaufferie, de la création de la contre-allée dans l'enceinte de l'école et de l'utilisation de matériaux nobles (pierres de volvic, zinc, tuiles terre cuite…) due à l'ancienneté du bâtiment, le prix de vente en V.E.F.A. de ces locaux qui était de 2 957 110 €T.T.C. est porté à 3 184 580 €T.T.C., montant qui a reçu un avis favorable du service des Domaines.

La livraison de ces locaux devrait avoir lieu en juin 2009.

Les autres dispositions de la précédente délibération restent applicables.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'accepter cette nouvelle disposition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 3 octobre 2008

Pour le Maire et par délégation
Le Conseiller Municipal Délégué

Grégory BERNARD